Fédération Française des Psychologues et de Psychologie

# Fédérer

Octobre 2008 - n° 40

SOMMAIRE

**Edito : tournés vers l'avenir** p.1
**Régions** p.2
**Communiqué inter-organisationnel des psychologues : non aux attaques des psychologues par des psychologues** p.2
**Les psychologues dans l'éducation nationale vont-ils disparaître?** *A. Ginel* p.3
**Projet de loi : « hôpital, santé patient et territoire » :** **On ne rigole plus !** p.4-5
**Prévention, promotion de la santé Education thérapeutique: quelle place pour les psychologues:** *T.Saïas, N. Daumerie* p.6
**Affaires scientifiques : la France et la représentation de la recherche dans les instances internationales** *M. Carlier, Y. Coello, B. Schneider* p.6-8
**Article 52 : Compte rendu du rendez vous avec madame Elvire Aronica** p.8
**Tribune libre : Un ex leader des psychologues praticiens sort de sa réserve** *P. Cohen* p.9-10
**Agenda, Librairie** p.11
**Formations FFPP** p.12
**Appels à candidature : CNCDP et CoFraDeC** p.13
**Revue de presse** p.14
**Colloque psychologie et psychopathologie de l'enfant : appel à communication** p.15
**Appel à candidature BF:** p.15
**Adhésion** p.16

**Directeur de la publication**
**B. Guinot & Benoît Schneider**
**Rédactrice en chef**
Brigitte GUINOT
**Secrétaire de rédaction**
Mélanie Dupont
**Comité de rédaction**
Christian Ballouard,
Anne Gayral,
Madeleine Le Garff,
Marie-Jeanne Robineau,
Benoît Schneider
N° ISSN 1961-9707

FFPP
c/o J. ACCOCE
77 rue Claude Decaen - Hall 10
75012 Paris
Permanence téléphonique
le mardi après-midi

Tel/fax. 00 33 (0) 1 43 47 20 75

www.ffpp.net - siege@ffpp.net

## Tournés vers l'avenir

De transition, (titre du dernier édito de Roger Lécuyer) vers l'avenir il n'y a qu'un pas, que nous franchissons avec tout le sérieux nécessaire pour le travail à poursuivre dans notre tâche de co-présidence.

Les conditions de ce passage plus rapide que prévu puisque nous ne devions prendre nos fonctions qu'en décembre 2008, méritent d'être rappelées à plusieurs égards :

Le CAF de la FFPP a fait le choix de nous accorder la confiance de cette anticipation parce qu'elle traduit le travail étroit de collaboration engagé au sein de l'équipe dirigeante tout au long de l'année passée.

Le CAF a fait ce choix parce qu'il marque l'avenir précisément porté par les conditions du départ de Roger : non pas un éloignement du devenir de la FFPP, ni surtout des psychologues et de la psychologie, mais un engagement au service d'un projet majeur, celui de la mise en place de la certification Europsy : le 17 septembre Roger Lécuyer a été élu président du Cofradec, comité français de la délivrance de la certification europsy qui va se mettre en place dans les mois à venir.

Dans l'éditorial mentionné Roger a rappelé brièvement les étapes de construction de la FFPP, le combat difficilement mené, l'obstination et la vision politique nécessaires au service de la conviction d'un projet unitaire voulu en 2002 par l'ensemble des organisations de psychologues. Roger en a été l'artisan essentiel, artisan soutenu par une sérénité sans faille malgré les violentes attaques dont il a été l'objet. Nous ne nous étendrons pas sur ces aspects dans ce premier éditorial co-signé : notre objectif est de faire au plus vite transition vers l'avenir. Et nous savons qu'en collaboration avec lui, chacun dans nos fonctions et nos responsabilités, c'est cet avenir qu'il nous importe de construire, que ce sont les acquis de ces premières années de travail qu'il importe de faire fructifier : si nous parvenons à avancer en ce sens avec l'ensemble des collègues qui partagent notre conviction, ce sera le meilleur hommage que nous pourrons lui faire.

Les chantiers en cours sont multiples, ce numéro de Fédérer et ceux qui suivront en atteste et en attesteront. Ce sont trois exemples symboliques que nous retiendrons pour initier cet avenir, au-delà du projet Europsy mentionné plus haut.

Nous maintenons notre démarche de collaboration avec le SNP et la SFP sur des dossiers majeurs : le travail réalisé à l'occasion de l'audience récente au ministère de la santé affirme la position des psychologues à propos de l'article 52 et son projet de décret et conduit à clarifier et à conforter la convergence des points de vue de nos organisations sur les aspects essentiels du dossier.

Le travail inter organisationnel sur la réglementation du Code de déontologie se poursuit : Si les modalités de réglementation restent pour un certain nombre d'organisation en attente d'être clarifiées (pour la FFPP, vote du CAF le 6 décembre) la volonté de faire aboutir la réécriture du Code s'est affirmée, et elle s'est affirmée grâce aux conditions d'échanges positives entre organisations que nos réunions ont su faire émerger.

Enfin, nous attirons l'attention sur un des textes du présent numéro, celui consacré à la représentation de la France dans les instances internationales de la recherche : au-delà de la valeur informative du texte dans un domaine mal connu y compris de nos collègues universitaires, c'est le caractère hautement symbolique des cosignataires qu'il faut souligner. Il s'agit d'un texte « partagé » avec la SFP : il introduit une collaboration entre nos organisations au plan de la recherche qui va s'affirmer de façon très concrète dans les semaines à venir. Certainement un tout petit pas pour l'humanité mais un bon pas pour les psychologues qui, s'ils parviennent à avancer ensemble, donneront à la profession et à la discipline toute l'importance et la reconnaissance qu'elles méritent.

**Brigitte Guinot & Benoît Schneider**

# LES REGIONS FPPP

La coordination Régionale **Guadeloupe** de la FFPP tient à vous informer très solennellement de la mise en place d'un nouveau bureau pour cette année 2008-2009. Ce bureau est composé de la manière suivante :

* **M. Timothy MONTOUTE**, Président, timothy.montoute@ch-labasseterre.fr ou timgwad@yahoo.com ; tel. : 0690110545
- Mme Elsa NIÇOISE-THÉOBALD, Secrétaire, elsa.theobald@ch-labasseterre.fr ou elsatheo@hotmail.com
- **Mme Linda PIERRE-JUSTIN**, Trésorière, lpierre_justin@hotmail.com
- **Mme Katty TAFTI**, Membre actif et correspondante Fédérer, kattytafti@yahoo.fr
- **Mme Fabienne INAMO**, Membre actif, morethan971@yahoo.fr

Le bureau (guadeloupe_ffpp@yahoo.fr) s'attelle déjà à la mise en place des activités de l'année ainsi qu'à maintenir le lien entre le Bureau Fédéral et les adhérents locaux.

Suite à notre dernière réunion de bureau, le programme prévisionnel des activités FFPP Guadeloupe pour cette année est le suivant :

- Réalisation et diffusion de l'Annuaire des Psychologues de la Guadeloupe.
- Partenariat pour une Formation sur la douleur et les soins palliatifs ( 24-25 octobre 2008) avec l'association hôpital 2000, l'ARH Guadeloupe et d'autres associations professionnelles.
- Colloque sur les Traumatismes Crâniens en collaboration avec la Clinique des Eaux Marines du Moule ( 24-25 Novembre).
- Réédition de la manifestation intitulé "Imaginaire Créole et Rézonans", prévue en mars 2009.
- Mise en place de la Formation sur les Écrits des Psychologues, prévue en février 2009.
- Sans oublier les diverses assemblées plénières au cours desquelles les commissions informeront de leur activité.

- Une assemblée régionale s'est tenue le 16 septembre dernier à Limoges, afin notamment d'évoquer la question cruciale de la réglementation de la déontologie. Les membres se sont tous mobilisés pour voter soit directement, soit par mandat. Il a été aussi question des derniers entretiens de la psychologie, auxquels certains ont eu la possibilité de participer. Enfin, le point à été fait sur les projets de manifestations locales en cours.
- La Coordination Régionale **Limousin** organise à partir de janvier prochain un nouveau groupe d'analyse des pratiques, à destination de tous les psychologues désireux de réfléchir de façon collégiale. Ce groupe sera animé comme le précédent par Françoise Périn-Dureau, psychologue à Lyon. Il est grand temps de s'inscrire afin de finaliser le groupe et toutes les personnes intéressées sont invitées à prendre contact avec Sylvie Dauriac, soit par tél (05 55 36 14 11), soit par courriel (s.dauriac@wanadoo.fr).

limousin@ffpp.net

## Non aux attaques des psychologues par des psychologues !

### Communiqué inter-organisationnel des psychologues

Le SPEL (Syndicat des Psychologues d'Exercice libéral), dont la représentativité est marginale, a adressé en date du 17 juillet 2008, aux Inspecteurs d'Académie dans chaque département avec copie au Ministre de l'Education Nationale, à la Ministre des Universités et à la Ministre de la Santé, un courrier mettant gravement en cause la compétence des psychologues de l'éducation nationale et dénonçant par ailleurs les pratiques des agents de l'éducation nationale qui feraient obstruction à tout recours à une orientation des enfants et des familles vers les psychologues du secteur libéral.

En ce qui concerne les psychologues de l'éducation nationale, ce courrier invoque leurs cursus de formation spécifique qui n'offrirait pas la qualité et les garanties offertes par les cursus de master de psychologie.

Au-delà de la qualité de l'argumentaire qui, d'une part se révèle truffé d'inexactitudes et d'approximations en particulier sur les parcours de formation, d'autre part entremêle insidieusement revendications éthiques et intérêts

- elle met directement en cause l'unicité du titre tel que défini par la Loi,

- elle porte atteinte gravement à l'identité et l'honneur professionnel des psychologues de l'éducation nationale,

- plus gravement encore, en visant la défense d'un champ d'exercice sectorisé (libéral), elle fragilise tout le dispositif national de dépistage, de soutien, d'accompagnement et de prise en charge organisé par l'ensemble de l'administration et des MDPH, dispositif de service public qui a en particulier vocation à assurer l'accompagnement psychologique de manière égalitaire pour tous.

L'ensemble des organisations signataires dénonce vigoureusement ce courrier gravement diffamatoire et demande aux ministères de tutelle la plus grande vigilance quant à la défense de leurs missions et des agents chargés de les assurer.

ACOPF, AEPU, AFPEN
**Collectif COPSY du SNES, FFPP, SFP**
**SNPsyEN UNSA Education, SN, Psyclihos,**
**Collectif national des psychologues du SNUIPP-FSU.**

*Pour plus de renseignements s'adresser à siege@ffpp.net*

PSYCHOLOGUES DANS L'EDUCATION

## Les psychologues dans l'éducation nationale vont-ils disparaître?

A la rentrée 2009, le ministre de l'Éducation prévoit de réaffecter 3000 enseignants spécialisés dans des classes ordinaires. La transformation des 2H du samedi matin en 2H de soutien aux élèves par les enseignants sert de prétexte pour faire disparaître l'aide spécialisée aux élèves en difficultés proposée par les personnels des Rased. Créés en 1990, ils interviennent auprès des enfants en difficultés quand les moyens de remédiation mis en œuvre par les enseignants n'ont pas abouti. Les Rased sont composés d'enseignants spécialisés : les maîtres E chargés des aides à dominante pédagogique, les maîtres G chargés des aides rééducatives et des psychologues de l'Éducation nationale. Le ministre voudrait faire croire que cette nouvelle formule de soutien sera équivalente, voire plus efficace que l'action des Rased. C'est une supercherie que d'assimiler cette nouvelle formule de soutien aux aides proposées par les personnels des Rased. Le traitement de la grande difficulté scolaire ne peut se résumer à du soutien et c'est nier les formations et les compétences acquises par ces personnels.

Les 3200 psychologues de l'Éducation nationale exerçant dans le premier degré sont directement concernés puisqu'ils exercent leurs missions de psychologue au sein des Rased. La disparition prévisible de ce dispositif signifie-t-elle du même coup la disparition des psychologues ?

Ces derniers ont toujours considéré comme problématique leur inscription professionnelle au sein des Rased par crainte d'amalgame et de confusion des rôles et des métiers. Ils avaient vu juste. L'actualité vient confirmer leur crainte. Faisant parti du même dispositif, ils risquent de disparaître comme les autres membres des Rased.

Faut-il rappeler que les psychologues scolaires sont autorisés par la Loi de juillet 1985 à faire usage professionnel du titre de psychologue, qu'ils exercent une profession réglementée radicalement différente de la profession d'enseignant.

Les psychologues de l'Éducation nationale réclament depuis 1975 la reconnaissance de leur profession par un statut conforme à leur formation et à leurs missions comme tous les autres psychologues.

Ils exercent leur profession de psychologue avec le statut d'une autre profession. Psychologues par leur formation, leur titre et leurs missions, mais enseignants par leur statut, rien de plus facile pour les supprimer.

Le ministère de l'Éducation nationale aura-t-il l'outrecuidance de nier ses psychologues au point de les transformer en enseignants ? Pousser les psychologues de l'éducation nationale vers la sortie ou vers une classe est un grave déni de la profession qu'ils exercent et des services qu'ils apportent au système éducatif.

Ils jouent un rôle essentiel dans l'analyse des difficultés, l'élaboration des projets d'aide, ils proposent des accompagnements psychologiques pour certains enfants, réalisent un important travail de soutien à la parentalité, jouent un rôle d'interface entre l'école et les services de soin extérieur, participent à l'intégration des enfants handicapés. Les psychologues de l'Éducation nationale sont au plus prêt de la souffrance psychique qui s'exprime au sein des écoles, ils sont en première ligne pour désamorcer les conflits, favoriser les reprises évolutives et soutenir les enseignants.

A qui feront appel les familles et les enseignants quand on sait que les services de soin sont encombrés et que les files d'attente s'allongent ? Et n'oublions pas que pour certaines familles seul l'accès au psychologue de l'école reste possible et ce serait encore renforcer les inégalités.

C'est l'ensemble de la profession qui est concernée et la FFPP interpellera le ministre de l'éducation pour connaître la place qu'il entend réserver à ses psychologues.

La réaction des intéressés, des usagers et des organisations doit être à la hauteur de la menace et des enjeux. Laissera-t-on disparaître aussi les psychologues du service public d'éducation ?

Pour le BF,
**A. Ginel**

http://www.uneecole-votreavenir.org/spip.php?article6

La FFPP soutient le mouvement **« un pays, une école, notre avenir »** à l'initiative de 21 organisations qui défendent un grand service public laïque d'Éducation.

Cette École publique, que nous aimons pour ses réussites incontestables, rencontre aussi des difficultés. C'est pourquoi nous souhaitons passionnément qu'elle évolue et se transforme pour s'acquitter vraiment de sa mission démocratique : faire réussir tous les jeunes, pas seulement les plus favorisés ou les plus « méritants ».

(*AFL - Cé - CEMEA - CRAP-Cahiers pédagogiques - FAEN - FCPE - FEP-CFDT - FERC-CGT - FGPEP - FIDL - Les FRANCAS - FSU - GFEN - ICEM-pédagogie Freinet - JPA - La Ligue de l'Enseignement - SGEN-CFDT - SUD Éducation - UNEF - UNL - UNSA Éducation*)

**Ces organisations invitent chacun à signer la pétition sur le site** http://www.uneecole-votreavenir.org

PROJET DE LOI

## Projet de loi « hôpital, santé patient et territoire » : On ne rigole plus !

*C'est bien d'une petite révolution sanitaire à défaut d'être culturelle dont nous prenons connaissance. Les mesures proposées tout au long des 102 pages du projet visent à faire évoluer les missions des établissements. Ce projet, transmis au CE début septembre, et officiellement retardé par la crise financière devrait être examiné par le parlement courant décembre. L'objectif annoncé est de mettre en place une meilleure répartition de l'offre de soins. On ne surprendra pas les psychologues en annonçant que ce projet est très hospitalo-centré, bien qu'il faille s'attendre à des réactions musclées des médecins organisées sous le mode de la réponse corporatiste.*

*La démarche de prévention est mise en avant, et les psychologues sont concernés par ces mesures. Comment peuvent-ils trouver les moyens de mettre en place les outils conceptuels et méthodologiques d'une prévention organisée autour du sujet : tel est l'enjeu pour nous psychologues, d'être force propositionnelle dans les années à venir.*

*La mise en place des nouveaux métiers dont nous avons déjà évoqué les projets (psychométriciens, psychothérapeute etc.) concerne également les psychologues et la posture qu'ils choisiront d'adopter dans les années à venir, conditionnera leurs missions et leurs responsabilités. Celle de la FFPP est d'accompagner par des propositions et des engagements forts ces changements radicaux que l'on devine dans la redéfinition des territoires de santé. Ils peuvent s'ils le souhaitent et s'ils s'entendent pour cela, démonter que la prise en charge psychologique est leur domaine et qu'elle entend bien le rester.*

*Nous avons demandé à Thomas Saïas et Nicolas Daumerie psychologues et membres de l'Association de psychologie communautaire de commenter le chapitre consacré à la prévention. Leur expertise dans ce domaine permet une analyse fine des enjeux à venir ; plutôt que d'être sur une position défensive et archaïque sur ce thème nous choisissons d'avancer et de soutenir une manière d'être et de penser l'accompagnement psychologique.* ***B. Guinot***

**Analyse du projet de loi**
*http://www.psychologues-psychologie.net/index.php?option=com_content&task=view&id=123&Itemid=107*
**L'annonce presse du Ministère**
*http://www.sante-jeunesse-sports.gouv.fr/actualite-presse/presse-sante/communiques/ouverture-concertation-projet-loi-sante-patients-territoires.html*

### Quelques points à retenir pour les réfléchir

- L'ouverture du service public est prioritaire. Notons au passage que cette opération a déjà commencé dans d'autres secteurs du service public non sans grincement de dents dans le meilleur des cas et dans des véritables drames humains pour d'autres.
- L'aire de la mutualisation des soins est consommée et les notions de coordinations sont déclinées tout au long du projet de loi. La notion de groupement sanitaire est mise en forme.
- Les relations entre les professionnels des différents établissements doivent se trouver simplifiées avec les secteurs libéral et médico-social.
- On relève dans les termes utilisés tout au long du parcours, un durcissement des terminologies visant à positionner les responsabilités des décideurs : le directeur de l'établissement devient le « patron » de l'hôpital, les responsables de pôles deviennent des chefs de pôle, les conseils d'administrations sont remplacés par des conseils de surveillance et les chefs d'établissement voient leurs pouvoirs renforcés. Des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens sont définis avec force puisque ce sont eux qui déclenchent les sources de financement : la gestion sera « dynamique » ou ne sera pas ! Le président de la république a même imaginé lors d'un de ces discours une redistribution des excédents financiers aux personnels hospitaliers.
  *http://www.premierministre.gouv.fr/chantiers/sante_1113/nicolas_sarkozy_presente_projet_61091.html*
- Les médecins sont positionnés dans leurs fonctions de chefs de pôles ayant autorité sur l'ensemble des personnels du pôle, et veillent à la mise en œuvre du projet médical. Les directeurs de soins seront recentrés sur des missions transversales liées à la qualité des soins. Les directeurs et les chefs de pôle signent des contrats d'objectifs et déterminent le fonctionnement du pôle ainsi que l'affectation des ressources humaines.
- Le fond du projet à travers les dispositions envisagées est de faire évoluer les règles inefficaces du fonctionnement hospitalier : celui-ci devient ainsi plus réactif.
- Un long développement sur l'organisation interne des établissements publics de santé (EPS) évoque la participation de professionnels non médicaux exerçant à titre libéral. Ils peuvent participer aux missions des EPS. Les coopérations entre établissements de santé deviennent des communautés hospitalières de territoire fédérative.
- Il est question des réseaux de santé dans l'article 12 qui traite des coopérations.
- Le titre II est intéressant puisqu'il affirme l'accès de tous a des soins de qualité, rationalisés sur l'ensemble du territoire. L'organisation, le fonctionnement, la répartition des professionnels et leurs moyens de formation en fonction des besoins de santé de la population sont à repenser. Pour cela, les formations initiales seront revues de manière à ce que les pratiques professionnelles deviennent plus efficientes.
- La HAS a un rôle non négligeable dans la protocolisation de la rationalisation envisagée. Les besoins sont définis non pas sur l'offre mais sur les besoins ( !)
- Le chapitre traitant de coopération entre professionnels de santé et des transferts d'actes envisagés précise bien que ne sont concernés que les professionnels de santé (médicaux/ paramédicaux), sous couvert de protocoles établis par la HAS.
- Le titre III (prévention et santé publique) décrit précisément les moyens des politique de prévention : « *L'éducation thérapeutique, pour la première fois, est érigée en politique nationale.* »
  Santé des jeunes, Éducation en santé, Éducation thérapeutique du patient. Un chapitre qui devrait intéresser les psychologues à plus d'un titre puisque y est évoquée **la triple dimension d'accompagnement : thérapeutique, d'accompagnement psycho-sociologique et de soutien. Ces pratiques seraient inscrites dans le code de la santé. (Article 24 p 74) .**
- Le titre IV porte sur l'organisation territoriale du système de santé ; l'ARS (agence régionale de santé) voit ses pouvoirs considérablement renforcées au détriment d'espaces de délibération ou sont associés les représentants de la cité. Elles réuniront les services de l'État et de l'assurance maladie et seront chargées de sensibiliser les acteurs du système de santé.

## Prévention, promotion de la santé, éducation thérapeutique : Quelle place pour les psychologues ?

Dans le cadre de l'avant-projet de loi "hôpital, patients, santé et territoires", Christian Saout, Bernard Charbonnel et Dominique Bertrand viennent de remettre leur rapport portant sur l'éducation thérapeutique à Mme Bachelot-Narquin. Les propositions de ce rapport s'intègrent dans une logique en développement dans le champ de la santé publique, qui porte son attention sur la prévention, la promotion de la santé et l'"empowerment" des usagers. Le projet de loi devrait être présenté au Parlement courant décembre.

Tout d'abord, nous souhaiterions exprimer notre satisfaction de voir apparaître les termes "santé" et "territoire" dans le libellé de l'avant-projet de loi, regrettant cependant que cela reste intégré dans une logique hospitalo-centrée, et que le citoyen, usager des services soit toujours désigné par le vocable "patient".

Le titre III de cet avant-projet de loi s'ouvre sur un constat plein de promesses : "*Le système de santé français souffre sinon d'une hypertrophie du curatif et des soins, du moins d'une insuffisance de prévention*". Il prévoit de développer des actions de prévention ciblant notamment les jeunes (prévention de la consommation d'alcool et de tabac, prévention du suicide) et décrit le développement d'une nouvelle compétence, celle d'"éducateur en santé".

Suite à la publication du rapport Saout, Charbonnel et Bertrand, une organisation de psychologues(1) a édité une pétition intitulée "*non à la création d'une compétence 'éducateur en santé'*", s'inquiétant notamment que l'on "*retire au patient la liberté de choisir son parcours de soin*", que l'on engage "*une entreprise éducative et normative*" *et que l'on "réduise le patient à une maladie*". Cette même organisation s'indigne enfin que l'on prévoie "*un financement spécifique pour ces prestations futures, alors que dans le même temps, la tarification à l'acte a supprimé le financement des prestations assurées par les psychologues*".

La crainte exprimée est désormais caractéristique du débat sur l'intégration de la prévention et de la promotion de la santé dans les missions des professionnels de santé mentale. Et la menace perçue d'une dérive hygiéniste et normative crée un mouvement de recul face à la notion même de prévention. Pourtant, celle-ci demeure -fort heureusement - au centre des nouvelles politiques de santé, tout en restant gérée par le monde politique, au plus loin des usagers. La crainte d'une normalisation des pratiques est donc fondée, et l'attitude générale des professionnels de santé - particulièrement des psychologues - sera déterminante pour contourner cet écueil.

Le choix que nous ferons sera essentiel pour la crédibilité de notre profession. Nous pouvons poursuivre dans l'expression vigoureuse de nos inquiétudes et de notre indignation ; mais les psychologues n'ont pas encre conquis leur légitimité dans ces débats et le risque est grand que ces protestations n'aient que peu de résonance.

Nous pouvons au contraire décider de proposer notre expertise et, sur la base des propositions existantes, suggérer des mesures d'encadrement, proposer le développement d'une politique de prévention et de promotion de la santé respectueuse des usagers, en définir le cadre, ainsi qu'une méthodologie d'application et d'évaluation (des actions de terrain, mais aussi au niveau budgétaire).

Le développement des politiques de prévention et de santé publique n'attendra pas l'aval des psychologues. L'alternative consiste donc à abandonner ce champ au monde politique (abandon dont nous devrons répondre) ou à s'en saisir, rattraper notre retard en la matière et devenir une force de proposition, d'élaboration et d'application pratique.

Considérons l'exemple de l'éducation thérapeutique du patient, qui fait aujourd'hui débat. Existant depuis les années 1980, elle s'est inscrite depuis lors dans certains cursus universitaires. De nombreuses recherches ont pu mettre en évidence l'intérêt d'une telle approche pour les patients atteints de troubles chroniques, somatiques ou psychologiques. Lorsque cette approche est portée par les professionnels, et en collaboration avec les structures communautaires, il semble que l'on s'inscrive dans une logique d'autonomisation et d'empowerment des individus et dans une vision holistique de la santé.

Le rapport Saout, Charbonnel et Bertrand préconise que les actions d'éducation thérapeutique soient portées par les Agences Régionales de Santé. Les psychologues devraient pouvoir s'y aménager un espace pour exercer cette force de proposition. Et pour élaborer l'encadrement nécessaire au développement de ces actions, qui relèvent de leurs compétences.

Comme le souligne Brigitte Guinot dans l'article de présentation du projet de loi « hôpital patient et territoire », la question est de savoir comment les psychologues pourront "*trouver les moyens de mettre en place les outils conceptuels et méthodologiques d'une prévention organisée autour du sujet*". Elle est également de s'interroger sur la place des psychologues dans le développement des systèmes de prévention eux-mêmes.

La fonction des psychologues n'est pas réductible à la psychologie clinique ou à la psychothérapie. Il semble qu'il soit de notre responsabilité de nous attacher au développement de ressources locales, aussi bien qu'au développement des politiques publiques. Et de nous sentir concernés par les notions de prévention, d'accès aux soins, de continuité et de qualité des soins.

La réflexion suscitée par ce projet de loi n'est pas de savoir si, oui ou non, l'éducation thérapeutique pose la première pierre d'une normalisation du soin psychologique - puisque ce sera bien le cas si les professionnels s'en dessaisissent - mais de savoir ce que nous pouvons et souhaitons faire dans le cadre du développement du champ de la prévention et de la promotion de la santé. Développer de nouvelles compétences n'exige pas que nous renoncions aux modèles qui ont fondé la psychologie "à la française". Mais il faut désormais que les psychologues deviennent des interlocuteurs et des acteurs incontournables dans les débats de santé publique et de santé communautaire. Il faudra pour cela former de nouvelles générations de praticiens capables d'exercer cette réflexion politique, et de mettre en œuvre des pratiques opérationnelles, dans ces domaines.

**T. Saïas , N. Daumerie**
**Association Française de Psychologie Communautaire**
www.psychologie-communautaire.fr

*(1)Pétition sur le site du SNP : http://www.psychologues.org/*

## BREVE

Selon M. Roux responsable du bureau des stages à la DGES, le Ministère du travail :

* confirme la conception calendaire des stages : gratification quel que soit le nombre d'heures de stage effectués dès que le stage dure au moins 3 mois
* informe que des textes sont en préparation visant l'application de la mesure au secteur public, comme les minstres de l'enseignement supérieur, du budget et du travail l'avaient annoncé en juin au Comité des stages.
* Pour l'instant le "Collectif des stages" (cf. Fédérer n° 39, p.6) continue son recueil d'information concernant les situations rencontrées dans les universités en ce début d'année universitaire.

AFFAIRES SCIENTIFIQUES

## LA FRANCE ET LA REPRÉSENTATION DE LA RECHERCHE DANS LES INSTANCES INTERNATIONALES

Le texte qui suit propose une information synthétique relative aux structures de représentation internationale de la France pour la recherche en Psychologie. Il rappelle d'abord les évolutions récentes concernant les modalités de représentation : si ce texte se veut d'abord informatif concernant des structures souvent mal connues, il se veut aussi témoin d'une évolution heureuse des relations entre la FFPP et la SFP et initiateur des relations de travail dont viennent de décider nos instances respectives.

De longue date, la SFP, société savante, a représenté la psychologie française dans les instances scientifiques nationales et internationales. Elle a été, notamment, membre fondateur de l'**IUPsyS** en 1951.

En 2006, le Président de la FFPP et le Président de l'AEPU sont intervenus auprès de Mme Chanin, présidente du **COFUSI**, pour envisager une meilleure représentation des organisations d'enseignants-chercheurs et une représentation disciplinaire plus équilibrée au sein du **CNFPs** comme le souhaitait d'ailleurs le comité lui-même en envisageant une augmentation du nombre de ses membres (AG de 2006). Par soucis d'une meilleure représentation des organisations au sein du CNFPsyS, la SFP a favorisé l'intégration de la FFPP au sein du comité.

La représentation de la SFP et de la FFPP à l'IUPsyS pouvait se concevoir de la même manière que pour d'autres pays où plusieurs organisations nationales sont représentées (États-Unis, Allemagne, par exemple)..(concernant les États-Unis, il s'agit de American Psychological Association (APA), the American Psychological Society (APS), the Psychonomic Society, the Society for Personality and Social Psychology, and the Society for Research in Child Development (SRCD)).

Un appel à candidatures a été lancé en 2007 aux différentes associations regroupant des psychologues qui sont fortement engagés dans la recherche. Au total, 12 CV ont été reçus et examinés par le CNFPs. A l'issue de cet examen (qui a fait appel à plusieurs critères d'évaluation de la qualité scientifique des candidats, comme les facteurs d'impact des revues, la visibilité internationale) ainsi que la représentation la plus équilibrée possible des secteurs disciplinaires et des universités ou laboratoires de recherche au sein du CNFPs, les membres du CNFPs ont adopté à l'unanimité les deux décisions suivantes : outre les membres alors en exercice du CNFPs, 8 nouveaux membres ont été cooptés (cf. Annexe ci-dessous) ; les présidents en exercice de la FFPP et de la SFP font dorénavant partie du CNFPs, en tant que tel, Jacques Py était le Secrétaire Général du CNFPs pour le mandat 2003-2007 en même tant qu'il assurait la Présidence de la SFP, mais sa présence au sein du comité n'était pas formellement liée à son statut au sein de la SFP.

### L'IUPsyS

En français : Union internationale de psychologie scientifique.
En anglais : *International Union of Psychological Science*.
C'est la principale organisation internationale de psychologie. Elle a été crée en 1951.

Voici les noms de ses présidents.

1951-1954 : H. Piéron (France)
1954-1957 : J. Piaget (Suisse)
1957-1960 : A. Michotte (Belgique)
1960-1963 : O. Klineberg (EU)
1963-1966 : J. Drever (GB)
1966-1969 : P. Fraisse (France)
1969-1972 : R. W. Russell (EU)
1972-1976 : J. Nuttin (Belgique)
1976-1980 : A. Summerfield (GB)
1980-1984 : F. Klix (GDR)
1984-1988 : W. H. Holtzman (EU)
1988-1992 : M. Rosenzweig (EU)
1992-1996 : K. Pawlik (All)
1996-2000 : G. D'Ydewalle (Belgique)

En 2008 l'Union regroupe 71 pays, ce qui correspond à plus de 500.000 psychologues. Elle représente la psychologie dans des organisations internationales telles que *International Social Science Council* (ISSC) et *International Council for Science* (ICSU). Elle entretient des relations avec les Nations Unies, en tant qu'organisation consultée, et avec l'OMS.

L'IUPsyS a pour vocation de soutenir le développement de la psychologie en tant que science et profession dans le monde entier. Chaque membre (c'est-à-dire chaque pays) est représenté par un ou deux délégués. Le nombre de délégués dépend du taux de la cotisation. La France a deux délégués. Actuellement, ce sont Annie Vinter (Dijon) et Pascal Huguet (Aix-Marseille). Les assemblées générales ont lieu pendant la durée de congrès internationaux (congrès international de psychologie ou congrès international de psychologie appliquée). Le mandat des membres du bureau exécutif est de quatre ans. Les élections ont lieu pendant le congrès international.

Outre les relations avec les grands organismes cités plus haut, l'IUPsyS s'engage dans des activités dont on peut citer certaines.

- elle assiste et promeut la psychologie dans les pays en développement en favorisant la tenue de congrès régionaux
- elle organise des congrès internationaux tous les quatre ans (International Congress of Psychology ; 1996 : Canada, Montréal ; 2000 : Suède, Stockholm ; 2004 : Chine, Pékin ; 2008 : Allemagne, Berlin ; 2012 : Afrique du Sud, Cape Town, 22 – 27 juillet, 2012). Ces congrès réunissent entre 4.000 et 8.000 personnes et couvrent tous les champs de la psychologie avec une ouverture vers les neurosciences.
- elle a une activité de publication : une revue, *International Journal of Psychology* ; des actes de congrès. Un CD ROM est édité et livré avec un numéro de la revue. Son titre : *Psychology IUPsyS Global Ressource*. On y trouve des informations sur les organismes universitaires et de recherche touchant les pays membres. A signaler également trois livres : Pawlik, K. & Rosenzweig, M. (2000) (Eds).

*International Handbook of Psychological Science*, Rosenzweig, M., Holtzman, W.H., Sabourin, M. & Bélanger, D. (2000). *History of the International Union of Psychological Science (IUPsyS)*. Psychology Press, Hove, UK. Pawlik, K. & d'Ydewalle, G. (2006). *Psychological Concepts: An International Historical Perspective*, Londres, Sage.

- elle organise tous les deux ans, au moment de la tenue des assemblées générales, des séminaires de formation pour les psychologues venant de pays où la psychologie est encore en développement (*Advanced Research Training Seminars* ou ARTS) et, parallèlement, accorde des aides pour les participants de ces pays afin qu'ils puissent se rendre aux congrès internationaux. Les pays les plus riches sont invités à soutenir financièrement de telles initiatives.

Michel Denis est l'Officier de Liaison de l'IUPsyS pour la France.

### Le COFUSI et le CNFPs

Le financement de la représentation de la France aux AG de l'IUPsyS est assuré par l'Académie des Sciences via le Comité Français des Unions Scientifiques Internationales (COFUSI ; site : http://www.academie-sciences.fr/comites/COFUSI. htm). Le COFUSI est actuellement présidé par Mme l'académicienne Marie-Lise Chanin. Le COFUSI a pour mission « de valider et coordonner l'activité des comités nationaux créés sous l'égide de l'Académie pour traiter des affaires concernant les Unions…» (Statuts, 1 juillet 1996). Il existe 27 comités nationaux français. Pour la psychologie le comité porte donc le nom de **Comité National Français pour la Psychologie scientifique** (CNFPs). L'actuelle composition du CNFPs a fait l'objet des négociations rappelées ci-dessus entre les représentants du COFUSI et les deux associations qui y sont représentées : la SFP et la FFPP.

Ce comité inclut, outre des représentants des deux associations, des personnalités qui sont cooptées. Le président actuel du CNFPs est Michel Denis. Le CNFPs désigne les représentants de la France aux assemblées générales de l'IUPsyS et propose des candidatures pour la présidence et le Comité exécutif Les élections au comité exécutif de l'IUpsyS ont eu lieu en juillet 2008 à Berlin. La France était représentée aux AG par A. Vinter et P. Huguet. Le candidat de la FFPP, désigné comme délégué par le CNFPs pour représenter la France aux AG de l'IUPsyS, à compter de 2008, a fait l'objet d'un consensus entre la SFP et la FFPP. Pascal Huguet (un des deux membres délégués aux AG) a été candidat au bureau exécutif, Patrick Lemaire, membre sortant, ayant fait savoir qu'il ne se représentait pas. P. Huguet n'a pas été élu. La France n'est donc plus représentée au bureau exécutif puisque le mandat de président sortant de M. Denis est terminé. Sa composition actuelle figure en annexe ci-dessous.

Les règles de votes sont assez compliquées. On peut se reporter sur le site de l'Union pour les connaître.

### L' EFPA et le *Standing Committee on Scientific Affairs*

La FFPP représente la France au sein de l'EFPA et à ce titre, elle participe au comité des affaires scientifiques (*Standing Committee on Scientific Affairs*).

Membres du Comité **:** 17 membres représentant chacun un pays, plus un officier de liaison, membre du bureau exécutif (R. Lécuyer).

Le comité s'est réuni cette année à Ankara en janvier 2008 et à Berlin en juillet. M. Carlier y représente la FFPP en tant que chargé de mission aux affaires scientifiques de la FFPP (cf. CR sur le site de la FFPP). Parmi les points à l'ordre du jour en cours, notons la discussion sur les standards minimum pour une thèse en psychologie qui aurait un label européen.

**Annexe 1**

**Composition du CNFPs : membres actuels et nouveaux membres désignés le 5 juin 2007**

| **Membres anciens** | **Spécialité** | **Institution** |
|---|---|---|
| Michel Denis (DR) | Psychologie cognitive | CNRS, (LIMSI), U Paris Sud |
| Jacques Vauclair (PR) | Psycho. développement | U Provence (PsyCLE) Aix |
| Jacques Py (PR) | | Président de la SFP |
| Michel Fayol (PR) | Psychologie cognitive | U Blaise Pascal (Clerm.-F.) |
| Michel Kreutzer (PR) | Psychologie comparée, éthologie | U Paris 10 |
| Patrick Lemaire (PR) | Psychologie développement | U Provence (LPC), Marseille |
| Francis Eustache (PR) | Neuropsychologie | EPHE et INSERM |
| Annie Vinter (PR) | Psychologie développement | U Bourgogne (LEAD) Dijon |
| Catherine Thinus-Blanc (DR) | Neurosciences | CNRS (LPC) Marseille |
| Marie Santiago (PR) | Psychologie de la santé | U Lausanne (Suisse) |
| | | |
| **Membres nouveaux** | | |
| Catherine Bungener (PR) | Psychologie clinique | U Paris 5 |
| Michèle Carlier (PR) | Psychologie différentielle | U Provence, (LPC) Marseille |
| Yann Coello (PR) | Psychologie cognitive | U Lille 3 |
| Serge Guimond (PR) | Psychologie sociale | U Blaise Pascal (Clerm.-F.) |
| Olivier Houdé (PR) | Psycho. développement | U Paris 5 (GIN, Caen) |
| Pascal Huguet (DR) | Psychologie sociale | CNRS, (LPC) Marseille |
| Roger Lécuyer (PR) | | Président de la FFPP |
| Serge Nicolas (PR) | Psycho. Cognitive + histoire | U Paris 5 U Paris 5 (Lab. psycho-neurosciences cog.) |

(NB : les présidents de la SFP et de la FFPP ayant changé depuis ce date, ce sont les présidents en exercice qui sont donc appelés à siéger)

**Annexe 2**

**L'IUPsy : composition du bureau et du Comité**

Président : Rainer K. Silbereisen (Allemagne)

Vice Président : Kan Zhang (Chine)

Président sortant : Bruce Overmier (EU)

Secrétaire Général (non élu par l'AG) : Pierre Ritchie (Canada)

Trésorier (non élu par l'AG): Michel Sabourin (Canada)

Secrétaire générale adjointe (non élue par l'AG) : Merry Bullock (EU)

Membre du comité exécutif

* Hélio Carpintero (Espagne)
* Peter A. Frensch (Allemagne)
* James Georgas (Grèce)
* Laura Hernandez-Guzman (Mexique)
* Maria Larsson (Suède)
* Pam Maras (Royaume Uni)
* Janak Pandey (Inde)
* Gonca Soygüt (Turquie)
* Barbara Twersky (EU)

**M. Carlier,** *Chargée de mission aux Affaires scientifiques de la FFPP, représentant de la France au Comité des Affaires scientifiques de l'EFPA*
**Y. Coello,** *Vice-Président Recherche de la SFP*
**B. Schneider,** *Co-président de la FFPP*

**Dessin proposé par les ateliers perplexes:**
http://perplexes.org

**Nous illustrons, nous écrivons, contactez-nous :** xda@altern.org

## BREVE

La FNO (Fédération nationale des orthophonistes) appelle les orthophonistes maîtres de à stages à se mettre en grève à partir du 24 octobre 2008 "pour manifester leurs craintes de voir la qualité de la formation diminuer, et protester contre l'absence de déblocage de fonds". A partir de cette date, une partie des maîtres de stage n'accueillera plus de stagiaires quels que soient le lieu et la durée du stage ».

La Fneo (Fédération nationale des étudiants d'orthophonie) soutient l'appel à la grève.

ARTICLE 52

## Décret d'application de l'article 52 et de son arrêté. Compte rendu du rendez vous avec madame Elvire Aronica, 26 septembre 2008

**La FFPP, la SFP, et le SNP ont rencontré** madame Elvire Aronica, conseillère technique au cabinet de la Ministre de la santé

Madame Elvire Aronica rappelle que le projet de décret a été rédigé en tenant compte de 3 remarques juridiques du Conseil d'État :

- la formation en psychopathologie ne peut pas être réservée à l'université (principe de non-entrave à la liberté du commerce), mais doit pouvoir se faire également dans les instituts privés.
- la composition des commissions régionales (mesures transitoires dite « clause du grand père ») doit être précisée.
- l'obligation de formation en psychopathologie doit exister pour tous, et faire l'objet d'éventuelles dispenses totales ou partielles.

Elle précise également qu'un arrêté, qui stipule les contenus de formation sera associé à ce décret.

Elle affirme qu'une reprise de la loi n'est pas envisagée, et que les deux textes (décret et arrêté) seront remis ensemble au Conseil d'Etat pour publication avant la fin de l'année.
Les modalités et les conditions d'accès à la formation (dispenses totales ou partielles) selon les catégories professionnelles concernées ne sont pas définitivement arrêtées.

Madame Aronica a pris note de nos remarques et propositions.

La définition de la formation et de son contrôle apparaissant fléchés vers le Ministère de l'Enseignement supérieur, nos trois organisations ont convenu d'une demande d'audience auprès de ce dernier.

**Ce mois-ci dans**
**Le Journal des psychologues**
**n° 261, Octobre 2008**

***Les unités mère-enfant***

**Reçu au siège**

TRIBUNE LIBRE

## Un ex leader(1) des psychologues praticiens sort de sa réserve

*Ce titre en clin d'œil est une réaction à un article paru dans Le Nouvel Ane n°8 où Mr Roland GORI s'exprime sur la situation universitaire en France et en particulier sur « une évaluation presque totalitaire » des cognitivistes à l'égard des cliniciens. Cette « réaction » a été expédiée au Nouvel Ane et à ce jour, elle n'a pas été publiée. Je trouve regrettable que les diverses opinions ne puissent s'exprimer et que les psychologues n'aient qu'une seule version d'une réalité bien complexe. C'est la raison pour laquelle, j'ai demandé à la rédaction de « FEDERER » de bien vouloir publier cet article.*

Ma réaction est une « première » dans la mesure où à ce jour, je n'ai jamais pris position dans cette opposition fratricide entre universitaires.

En effet, la tradition des organisations professionnelles a toujours été d'éviter de mêler les psychologues praticiens aux différents universitaires.

Cette position s'étaye à partir de 2 postulats :

- Le titre unique de psychologue affirme la volonté unitaire des professionnels.
- Le constat pénible des guerres picrocholines de nos collègues universitaires nous parait meurtrier et suicidaire pour le développement de la profession.

Accessoirement, les organisations professionnelles qui ont défendu et défendent tous les psychologues ne pourraient se permettre d'en soutenir certains au détriment d'autres.
Donc, une sereine distance est tenue de ces stériles discussions et je me suis toujours efforcé de décliner par un sourire poli toute invitation d'engagement dans un camp ou l'autre sans pour autant négliger de me mobiliser pour la défense des professionnels menacés quelles que soient leurs appartenances.

Bien sûr, cette saine équidistance ne signifie pas pour autant l'inexistence d'un choix personnel. Pour être transparent c'est plutôt vers la clinique qu'incline mon penchant, un attrait pour l'humain plus que pour la science sans doute…
De plus, en tant qu'employeur bénévole, non seulement je n'ai jamais mis d'obstacle mais j'ai plutôt favorisé le recrutement de psychologues cliniciens dûment référencés au courant psychanalytique.
Vais –je donc prendre position ?
Certainement pas, je considère plus que jamais qu'il faut nous tenir à l'écart de ces divisions intestines et en conséquence, je ne reprendrais pas tous les griefs évoqués dans cette interview.

### Alors pourquoi cet article ?

Pour manifester mon étonnement et un démenti formel face à certaines allégations que véhicule ce texte.

Mon étonnement :
Roland GORI explique dans cet interview comment les universitaires des deux bords se partageaient la psychologie et subsidiairement ses professionnels.

Citons ses propos :
« *…il y avait un accord tacite pour que les cliniciens fournissent les gros bataillons des effectifs étudiants susceptibles de peser dans la dotation de postes universitaires, et qu'en échange, les expérimentalistes créditent la discipline d'un label de scientificité qui puisse la doter en crédits de recherche et en reconnaissance institutionnelle, type CNRS.* »
Et moi qui croyais que les uns formaient des professionnels à écouter et à accompagner la souffrance des sujets et que les autres les formaient à une rigueur scientifique centrée sur la compréhension du comportement humain.
Quelle déception ! Nous n'étions en fait que des « parts de cotation en bourse sur le marché universitaire ».

Mon démenti :
Toujours dans ce même article, à l'invite de J.A MILLER, ROLAND GORI précise ses reproches et prononce une attaque en règle contre R. LECUYER. Jusque là toujours pas de raison à priori de s'investir dans ce conflit et R. LECUYER est assez grand pour se défendre tout seul.
Sauf que, au travers de R. LECUYER, c'est la profession et son organisation qui est attaquée.
Là, il est temps de réagir…Citons à nouveau R. GORI :
« *R. LECUYER a été un artisan décisif de la loi de 1985… [mais cette loi a]…favorisé le plus petit dénominateur commun multiple de compétence. Du coup, on rabaisse la formation des cliniciens aux cinq années d'études académiques* ».
Sur la forme d'abord, parler de « rabaisser la formation des cliniciens » indique en creux une éventuelle suprématie des cliniciens sur les autres… Les psychologues sont différents cela est patent, mais certains seraient un peu plus différents que d'autres, cela est douteux.

Sur le fond maintenant, rappelons quelques faits :

Ce n'est pas R. LECUYER qui a fixé à 5 ans la durée des études pour un psychologue (il me semble même qu'il a évoqué parfois l'idée de 6 ans). C'est le cadre universitaire national qui fixe les DESS professionnels à 5 ans. Aujourd'hui, dans le contexte européen, nous parlons de licence – master – doctorat.
S'il appartient aux différents courants universitaires de travailler aux contenus des formations qu'ils préparent (la diversité est ici extrême, parfois même pour des intitulés identiques) le fait que le contenant (5 ans pour tous) soit identique pour tous les psychologues, est un gage d'équité.

Au-delà d'un éclatement formel du titre unique, la création de cursus à 4, 5 ou 6 ans pour les psychologues, conduirait de fait à une déqualification et une sous rémunération de certains au profit d'autres.
Il y aurait ainsi des vrais psychologues et des sous psychologues.
Accéder à ce souhait c'est introduire un facteur de division, de zizanie dans la profession.
Elle n'en a vraiment pas besoin. Ce refus de ségrégation interne reste un des rares liens entre les psychologues mais c'est aussi ce dispositif (enveloppes identiques, contenus diversifiés) qui donne un peu de poids à la profession face à ceux qui aimeraient que la psychologie soit pratiquée par tous à l'exception des psychologues.
Il est par ailleurs étrange que l'un des plus éminents porte parole des cliniciens conteste la loi sur le titre au motif que la définition des pratiques et des fonctions est absente de cette loi. Il me semblait, allez savoir pourquoi, qu'il n'était pas souhaitable de normer les pratiques en particulier lorsqu'elles sont cliniques. Mais j'ai probablement mal compris !

Passons au second point évoqué qu'il m'importe de démentir :
*La FFPP est une des associations les moins représentatives du milieu professionnel « et pourtant [elle est] la seule à bénéficier de la reconnaissance européenne, la seule qui distribuera la certification européenne Europsy à nos formations en psychologie. Quel soutien lui (R. LECUYER) a permis de réussir cette OPA sur Europsy ? »*

La FFPP n'est pas une des associations les moins représentatives des psychologues. Si l'on s'en tient au nombre d'adhérents, elle est à minima dans les trois premières, voire la

première.

Son implantation est incontestablement nationale et des psychologues de tous champs ainsi que des universitaires s'y côtoient.

Les dernières élections confirment d'ailleurs cette orientation puisque la présidence est partagée entre une psychologue clinicienne et un universitaire.

A défaut de reconnaître la FFPP comme l'instance de rassemblement de la profession, il est pour le moins caricatural de considérer qu'elle ne représente rien ou pas grand-chose.

De plus, sa prééminence européenne n'est pas le fruit de soutiens occultes ou d'une OPA quelconque mais l'aboutissement d'un processus qu'il importe de rappeler et/ou de présenter aux personnes peu au fait de la vie professionnelle. Historiquement, c'est l'ANOP pendant près de vingt ans qui a été la seule association à siéger dans les instances européennes. Pour information, la FEAP dans sa grande sagesse et accessoirement dans ses statuts a édicté qu'une seule association par pays, pouvait être membre de cette fédération.

En effet, s'il n'était pas toujours aisé de faire travailler ensemble une vingtaine de pays aux cultures et langues différentes, il est peu pensable qu'il y ait un dédoublement de représentativité pour chaque pays avec la Fédération comme arbitre des conflits nationaux. Si l'ANOP a été choisie comme représentante de la France, c'est qu'elle a été un temps important de son existence, le seul lieu effectif de rassemblement de la profession.

Quand la FFPP, sous l'impulsion des organisations professionnelles, a été créée en vue du nouveau rassemblement de la profession, l'ANOP qui n'avait plus de raison d'être a été dissoute et une de ses dernières missions (la représentativité de la France sur le plan européen) a été transférée à cette instance naissante de rassemblement de la profession qu'est la FFPP. Voilà pourquoi la FFPP est le représentant officiel de la France.

Quid d'Europsy ?
La FEAP dans son souci d'harmonisation et de représentation de la discipline a mis en place un processus de certification européenne des formations en psychologie : Europsy. Ce choix politique(2) s'est adossé aux universités pour en formaliser le contenu tout en laissant à chaque pays le soin d'en réglementer la mise en œuvre. Il faut comprendre ici, qu'au niveau européen, un pays égale une organisation et un représentant unique.
La FFPP représente la France donc à la FFPP d'organiser Europsy.

C'est par ce processus formel, des règles d'organisation et de représentation de la profession, que la FFPP, et donc son président R. LECUYER, s'est vue en charge de ce dispositif. Point de soutien occulte, pas d'OPA anti-démocratique, juste la déclinaison d'une procédure organisationnelle.
Il est vrai que R. LECUYER s'intéresse à la profession, qu'il a à plusieurs reprises défendue, et à son organisation (on ne peut pas en dire autant de tout le monde). C'est un grief que je veux bien lui faire.

Je voudrai enfin clore mon propos par une adresse aux cliniciens.
Ne vous trompez pas de cible car votre courroux devrait être dirigé vers ceux qui obstinément réussissent avec un certain succès, à faire disparaître le sujet derrière le consommateur. A l'heure où la psychologie et les psychologues sont attaqués de toute part, est-ce bien raisonnable de continuer à nous diviser et à nous rejeter mutuellement l'opprobre ?
Accessoirement, est-ce les cognitivistes qui attaquent la clinique ou horreur certains psychologues cliniciens qui sabordent leur espace social d'intervention ?

Je me dois ici de dénoncer une attitude fréquemment répandue, l'ésotérisme analytique perçu, versus la société, comme un « jargon » signe de reconnaissance de la tribu des psychologues cliniciens psychanalystes.
Cette attitude sur le plan professionnel est suicidaire car coupée des réalités sociales environnantes.
Qu'on l'apprécie ou pas, nous vivons dans une société de communication exponentielle avec une surmédiatisation du discours psy comme alibi ou masque à des pratiques où le seul moteur est l'économique.
Dans cet environnement, une attitude de mépris et un refus d'entrée dans l'arène ne peuvent qu'aggraver le rejet de la clinique.
Si les psychologues cliniciens ne sont pas « entendus » voire « compris » ils finiront au musée ethnographique de l'histoire comme une tribu vestige dont on se délectera à étudier les mœurs absconses.
Ce serait ainsi le plus grand des paradoxes que les psychologues cliniciens qui sont en nombre largement majoritaire en France, soient réduits à une minorité exotique. L'apport Freudien qui a constitué un tournant dans l'histoire de l'humanité est malmené dans notre société actuelle. Aux psychologues d'user de pédagogie pour lui redonner la place qui lui revient.

La clinique doit vivre, aussi, de par sa reconnaissance sociale et les tenants de la psychologie clinique se doivent d'y contribuer.

**P. Cohen**
Psychologue

*(1) Ex Secrétaire général du Syndicat National des Psychologues (SNP)*
*Ex Président de l'Association Nationale des Organisations de Psychologues (ANOP)*
*Ex Vice Président de la Fédération des Psychologues et de Psychologie (FFPP)*
*Tous ces ex ça fait un peu Has been, n'est-ce pas ?*

*La **tribune libre** est un espace de parole ouvert à tous: psychologues, universitaires, étudiants…*
*Les articles sont publiés sous l'entière responsabilité de leurs auteurs.*

## BREVE

**La FFPP a été auditionnée par la commission Couty chargée de faire des propositions sur les missions et l'organisation des soins de la psychiatrie et de la santé mentale.**

**Les membres de la mission Couty ont proposé à la FFPP d'apporter des propositions concrètes sur une des fonctions du psychologue celle qui concerne la psychothérapie. Nous avons choisi d'y répondre en étayant notre propos sur les objectifs fixés à la commission par le Ministre de la Santé, Madame Roseline Bachelot : « la place des différents acteurs et les modalités de leur collaboration seront au cœur de la réflexion qu'ils s'agisse des médecins généralistes ou d'autres professionnels, dans une perspective d'évolution des métiers. » (1)**

**Nos propositions ont concerné plus particulièrement l'activité libérale des psychologues et les nouvelles formes partenariales qu'il convient de pérenniser.**

**(1)***Adressée aux membres de la commission par la DGOS lors de sa mise en place.*

# AGENDA

- **Comité d'organisation des 4emes Entretiens Francophones de la Psychologie**
  Vendredi 5 décembre de 13h à 16h - Lieu à préciser

- **Réunion du Bureau Fédéral Élargi**
  Vendredi 5 décembre 2008 - de 17h à 20h

- **3è congrès ordinaire de la FFPP**
  Samedi 6 décembre 2008 - de 10h à 17h
  A l'Institut de psychologie à Boulogne

- **Année 2009**
  21 mars 2009/13 juin 2009 : Conseil d'Administration Fédéral

- **En préparation**
  15 et 16 mai 2009 : Journées d'Étude et de Formation sur la géronto- psychologie.

- Journée d'étude sur le Débriefing : date à définir.

# LIBRAIRIE

**Champ social**
**Octobre 2008**

***Regard clinique pour une lecture de l'anodin***

Jean-Louis Mathieu

http://www.champsocial.com/ouvrages/ouvrage.jsp?

***Cahiers de l'I.P.S.A.***
***N° SPECIAL « 20 ans du C.P.C. »***

A l'occasion des 20 ans d'existence du Centre de Psychologie Clinique, les Cahiers de l'I.P.S.A font paraître les actes de la journée.

Sous la direction de Claude SAVINAUD et Philippe GROSBOIS

***La transmission de la clinique à l'Université***

Laurence BULOURDE, Christian-Noël COTTENCEAU, Annick DELALEU,
J. Marc DE LOGIVIERE, Nabile FARES, Gérard FOURCHER, Philippe GROSBOIS,
Marie LEGGIO, LY THANH Huê, Patrick MARTIN-MATTERA, Virginie MARTIN-LAVAUD, Anna OLLIVIER,
Alain MOUCHES, Michel ROBIN, Claude SAVINAUD, Rachida SHENTOUF, Dominique THOMAS

***L'Harmattan 2008***

***L'aide mémoire Psychomotricité***

Christian Ballouard

Éditions Dunod

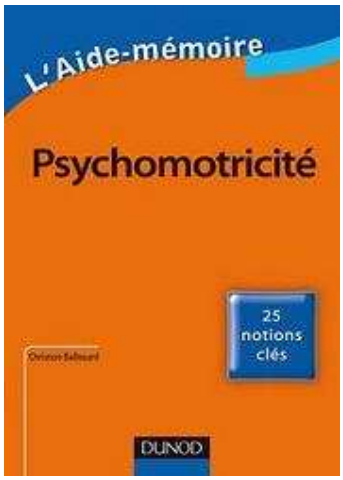


**Bulletin du SNP**
**Octobre 2008**
**n° 201 - 202**

***Quelle formation pour l'avenir des psychologues?***

Reçu au siège

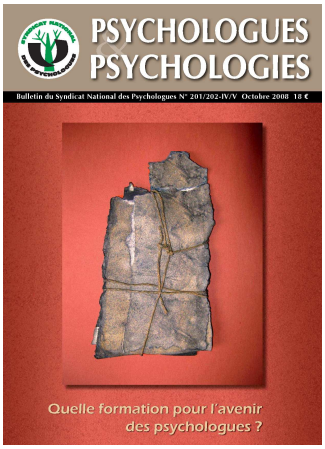

**Mensuel n° 198**
**Novembre 2008**

***Les neurones expliquent-ils tout ?***

FORMATIONS FFPP

La Fédération propose des formations pour répondre à des besoins constatés et exprimés par vous, psychologues : le libéral, les institutions, les groupes d'analyse de pratique, les écrits etc.

Nous avons eu à cœur de concevoir des formations qui permettent d'améliorer l'exercice pratique du psychologue, qu'il travaille en institution ou en libéral puisque la fédération a pour vocation d'accompagner le travail des psychologues. Ces formations sont résolument pragmatiques et pour tous. Elles amènent bien sûr une formation théorique, mais aussi une réflexion et un partage professionnel en plus d'outils concrets (documents de travail opérationnels).

Les formateurs travaillant pour la FFPP ont tous été choisis pour leur haut niveau de compétence reconnu et leurs qualités pédagogiques. Nous restons à votre écoute pour tout renseignement et toute suggestion.

## Les formations

Note : les tarifs sont à lire dans ce sens : Adhérent FFPP,

**Outils de la pratique :** ces formations visent à préparer les psychologues à des situations fréquentes dans leur activité, et dont les enjeux sont souvent importants.

***AGAP*** : Animateur de Groupes d'Analyse de Pratiques (COMPLET, deux dates pour 2009 sont en cours de préparation)
Objectif : donner au psychologue les compétences nécessaires pour être en mesure d'animer un groupe d'analyse de pratiques : mettre en place une qualité d'expression et d'écoute facilitant l'implication de tous dans le travail demandé, l'étude des situations, la régulation et le réajustement des pratiques. S'approprier des méthodes de présentation d'une situation problème, étudier ses principaux aspects, notamment ses dimensions professionnelles et personnelles

Modalités : - 14 participants max., 6 jours sur 3 sessions
- Dates : 18 et 19 septembre, 6 et 7 novembre et 15 et 16 décembre 2008
- Tarifs : 740 euros - 800 euros – 1200 euros
- Lieu : Paris

***PENSEZ A VOUS INSCRIRE RAPIDEMENT!!***

# FICHE D'INSCRIPTION

## Formation choisie :

**AGAP** ☐ **Libéral** ☐ **Annonce** ☐
**Ecrits** ☐ **Institutions** ☐ **Communication** ☐

NOM : _____ Prénom : _____

Spécialité de Profession : _____

Numéro d'adhérent individuel FFPP ou nom de l'organisation fédérée : _____

Adresse personnelle : _____

Tél personnel : _____ Courriel Personnel : _____

1. Prise en charge individuelle : Oui ☐ Non ☐
2. Prise en charge par un organisme public Oui ☐ Non ☐
3. Prise en charge par un organisme privé Oui ☐ Non ☐
4. Prise en charge dans le cadre de votre DIF Oui ☐ Non ☐

Nom et adresse professionnelle: _____

Tél. professionnel : _____ Courriel Professionnel : _____

Une convention sera adressée pour la prise en charge au titre de la formation continue
Ci-joint un chèque à l'ordre de la **Fédération Française de Psychologues et de Psychologie**
Règlement par virement (1)

Date : Signature :

**(1) Coordonnées bancaires :** Titulaire du Compte FFPP Formation 92 rue du Dessous des Berges 75013 PARIS
Code banque 30002 - Code Guichet 00456
Numéro de compte 00004458O5H - Clé RIB 77
Domiciliation LCL PARIS DAUMESNIL
Code BIC CRLYFRPP
Code IBAN FR43 3000 2004 5600 0044 5804 G13

APPELS A CANDIDATURE

## APPEL A CANDIDATURE CNCDP

**Commission Nationale Consultative de Déontologie des Psychologues**

Anne-Marie Fontaine membre élu par le Conseil d'Administration Fédéral de la FFPP arrive au terme de son mandat. Nous la remercions pour ces trois années données pour participer au riche travail accompli par la CNCDP.

Il s'agit maintenant de pourvoir à son remplacement. Lors du dernier renouvellement de la CNCDP 21 dossiers de candidature sont parvenus au siège et examinés lors du CAF du 8 décembre 2007 : 4 postes ont été renouvelés et donc 17 candidatures ont été mises en réserve pour d'autres renouvellements. Ces candidatures émanaient toutes de praticiens. Or le principe de recrutement des membres de la CNCDP repose, dans la mesure du possible, sur une répartition équitable entre universitaires et praticiens, entre hommes et femmes avec une répartition équilibrée des différents champs d'activité.

Le constat actuel est loin d'arriver à cet équilibre et dans un premier temps nous orientons notre appel à l'attention d'un universitaire homme , exerçant dans le champ du travail. Si cet idéal de candidat est irréalisable, une hiérarchie des critères est à prendre en compte : - exercer dans le champ du travail - homme - universitaire (ou praticien).

**Qui peut être candidat ?** Les membres des 26 organisations signataires du code de déontologie des psychologues présentés par leurs organisations ; les psychologues ou enseignants chercheurs hors organisations mais parrainés.

**Comment être candidat ?** - Posséder une expérience certaine dans un des secteurs d'activité de la profession ou de la discipline, - Posséder une implication reconnue dans la réflexion déontologique, - Rédiger un Curriculum vitae détaillé et une lettre de motivation.

**Candidatures à adresser :**
**Par courrier postal :** FFPP c/o J.Accoce - 77 rue Claude Decaen - Hall 10 - 75012 Paris
**Par mèl à :** siege@ffpp.netCet e-mail est protégé contre les robots collecteurs de mails, votre navigateur doit accepter le Javascript pour le voir
**Par fax :** 01 43 47 20 75

**MJ.Robineau**
Secrétaire Générale FFPP

## CONSULTER L' AGENDA DU SITE

http://www.ffpp.net/modules/extcal/calendar.php

Colloques, congrès, séminaires, journées d'étude, événements de la FFPP: dates des réunions, rencontres nationales ou régionales...
Vous pouvez également poster les événements en lien avec la profession.

## APPEL A CANDIDATURE au CoFraDeC *EuroPsy*

En 2009, la FFPP va mettre en place *EuroPsy* en France. Il s'agit d'une certification délivrée par la Fédération Européenne des Associations de Psychologues – European Federation of Psychologists Associations (EFPA – FEAP). L'EFPA est implantée dans 34 pays européens dont les 25 de l'UE, et regroupe 200 000 des 270 000 psychologues environ exerçant en Europe. Elle a souhaité une harmonisation des conditions de formation de tous les psychologues européens, avec un haut niveau, aussi bien du point de vue de la formation universitaire que de la formation professionnelle.

Pour cette mise en place, la FFPP va crée un Comité Français de Délivrance de la Certification *EuroPsy* (CoFraDeC *EuroPsy*). La certification *EuroPsy* est donnée par la Fédération Européenne qui délègue ce pouvoir à chaque organisation nationale membre de l'EFPA. En France, il s'agit de la Fédération Française des Psychologues et de Psychologie. Celle-ci va mettre en place un Comité Français de Délivrance de la Certification *EuroPsy* (CoFraDeC *EuroPsy*) composé de 9 personnes (4 universitaires, 4 praticiens et le président) et qui examinera à la fois les dossiers des cursus universitaires et les dossiers individuels des candidats. La situation organisationnelle de la psychologie française étant complexe, la FFPP va veiller à ce que les principales spécialités et les principaux courants théoriques soient représentés dans ce comité.

Les caractéristiques essentielles de cette certification partout en Europe sont les suivantes :

1. Le programme universitaire de formation correspond en gros au programme type *EuroPsy* (disponible sur e site web de la FFPP)
2. La formation comprend une licence de psychologie et un master de psychologie
3. La formation comprend une sixième année, de pratique professionnelle supervisée
4. Le candidat s'engage à respecter le code de déontologie national et le méta-code européen
5. La certification est donnée pour une durée de 7 ans, et un renouvellement doit donc être demandé au bout de six ans.
6. En France, compte tenu du nombre excessif de nouveaux diplômés mis chaque année sur le marché du travail, il sera tenu compte, dans l'accréditation d'un cursus universitaire, de l'insertion professionnelle réelle et vérifiable des diplômés.

La responsabilité des membres du CoFraDeC *EuroPsy*, en particulier de ceux qui vont siéger dans le premier comité est considérable, car ce comité va créer une jurisprudence, et engager en grande partie l'avenir de la profession en France.
Si vous êtes candidat, adressez un dossier comprenant

- une lettre de motivation indiquant les raisons de votre candidature et le poste auquel vous êtes candidat (membre praticien, membre universitaire, président)
- un CV insistant sur les fonctions qui vous ont préparé à la tâche du comité et éventuellement vos publications en rapport avec le sujet
- un engagement à respecter les règles fixées par l'EFPA et le règlement intérieur du CoFraDeC *EuroPsy*

Les candidatures comme membre du comité, doivent être arrivées au siège au plus tard le **vendredi 28 novembre 2008 à 17 h.** Elles doivent être envoyées par fichier joint à un courrier électronique à siege@ffpp.net.
L'élection des membres se fera le samedi 6 décembre 2008.

# REVUE DE PRESSE

**La dure vie des surdoués**
http://www.lepoint.fr/actualites-societe/la-dure-vie-des-surdoues/920/0/277079

**Enquête sur une affaire de bizutage**
http://www.lefigaro.fr/flash-actu/2008/09/25/01011-20080925FILWWW00365-enquete-sur-une-affaire-de-bizutage.php
http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2008/09/25/01016-20080925ARTFIG00525-bizutage-des-pressions-pour-ne-pas-porter-plainte-.php

**Lien entre schizophrénie et anomalies d'une région du cerveau**
http://www.romandie.com/infos/news2/080922155145.znwf4vri.asp

**Le suicide en question à l'Hôtel-Dieu**
http://www.leparisien.fr/paris-75/le-suicide-en-question-a-l-hotel-dieu-23-09-2008-247615.php

**Des psychiatres du monde entier s'unissent afin d'améliorer les services en santé mentale**
http://www.prnewswire.co.uk/cgi/news/release?id=237356

**Ouverture des mastères français au Vietnam**
http://lecourrier.vnagency.com.vn/default.asp?xt=&ct=&page=newsdetail&newsid=45849

**Ce qui rend les enfants homophobes**
http://www.lemonde.fr/aujourd-hui/article/2008/09/30/ce-qui-rend-les-enfants-homophobes_1101283_3238.html

**Les enfants bilingues bégaient plus**
http://www.cyberpresse.ca/vivre/sante/enfants/200810/01/01-25198-les-enfants-bilingues-begaient-plus.php

**Un hôpital de Marseille contre la venue d'un patient ingérable**
http://www.leparisien.fr/faits-divers/un-hopital-de-marseille-contre-la-venue-d-un-patient-ingerable-29-09-2008-259598.php

**Les diplômes qui marchent**
**Les plus faibles taux de chômage**
http://www.lexpress.fr/actualite/economie/les-plus-faibles-taux-de-chomage_585947.html

**Dans la peau d'un schizophrène**
http://sciencesetavenirmensuel.nouvelobs.com/hebdo/parution/p740/articles/a384022-.html

**Amputé, il se fait greffer deux bras six ans après**
http://www.leparisien.fr/societe/ampute-il-se-fait-greffer-deux-bras-six-ans-apres-02-08-2008-115157.php

**Des défibrillateurs dans les lieux publics pour sauver des vies**
http://www.trainducoeur.fr/medias/pdf/parutions/2008-10-08_9.pdf

**Schizophrénie précoce : des anomalies vues en imagerie**
http://www.lefigaro.fr/sciences/2008/09/22/01008-20080922ARTFIG00412-schizophrenie-precocedes-anomalies-vues-en-imagerie-.php

**Ritaline pour seniors**
http://sciencesetavenirmensuel.nouvelobs.com/hebdo/parution/p739/articles/a381261-.html

**Les psys arrivent dans les commissariats**
http://www.leparisien.fr/paris-75/les-psys-arrivent-dans-les-commissariats-23-10-2008-286140.php

**Plan Hiver: des équipes mobiles de psychiatrie, annonce Mme Boutin**
http://www.lemonde.fr/web/depeches/0,14-0,39-37387907@7-37,0.html

**La cause des enfants, par Elisabeth Roudinesco**
http://www.lemonde.fr/societe/article/2008/10/21/la-cause-des-enfants-par-elisabeth-roudinesco_1109370_3224.html

**Plan hiver: des psychiatres à la rencontre des SDF**
http://www.liberation.fr/societe/0101164588-plan-hiver-des-psychiatres-a-la-rencontre-des-sdf

## Lu dans la Gazette Santé Sociale

**Manifestations dans toute la France contre le fichier Edvige**
Plusieurs manifestations ont eu lieu, le 16 octobre, à Paris et dans plusieurs capitales régionales pour exiger le retrait du fichier policier Edvige, qu'un collectif d'associations et de syndicats continuent de juger inacceptable malgré les modifications apportées en septembre par le gouvernement. Le collectif "Non à Edvige ", rassemblant la Ligue des droits de l'homme, le Syndicat de la magistrature, la CGT, la CFDT, la FSU ou Aides http://www.aides.org/, avait appelé à une journée d'action nationale à l'occasion de la Sainte-Edwige. Les manifestants étaient environ 300 à Paris, 200 à Nantes, plus d'une centaine à Rennes et plusieurs dizaines à Strasbourg. A Toulouse, ils étaient 350 selon la police, 500 à 600 selon les organisateurs, précédés d'une forte délégation d'élus de la mairie de Toulouse.

**Plan Hôpital 2012 : 250 projets vont bénéficier de 925 millions d'euros d'aides**
250 projets de modernisation d'établissements hospitaliers ont été sélectionnés par l'Etat pour bénéficier d'une aide dans le cadre du plan Hôpital 2012, et toucheront ainsi 925 millions d'euros, a annoncé le 16 octobre le ministère de la Santé. .

**Un nouveau plan gouvernemental contre la maltraitance des personnes âgées**
Le gouvernement s'est engagé, le 16 octobre, à augmenter les inspections surprises dans les maisons de retraite et améliorer la formation des personnels, dans l'espoir de réduire à néant les actes de maltraitance envers les personnes âgées.

**Les personnes âgées consomment trop de somnifères, tranquillisants ou neuroleptiques**
Les personnes âgées de plus de 65 ans consomment trop de somnifères, tranquillisants ou neuroleptiques et souvent à mauvais escient, selon une enquête menée par la Haute autorité de santé (HAS) et rendue publique le 14 octobre.

**Fédération Française des Psychologues et de Psychologie**

# APPEL A COMMUNICATIONS

3ème colloque Psychologie & psychopathologie de l'enfant
PARIS 8, 9 & 10 octobre 2009 Palais de la Mutualité
Aux sources de la violence – de l'enfance à l'adolescence

Les propositions de communications (individuelles ou d'équipes, universitaires, praticiens ou chercheurs) porteront sur le thème du colloque et seront en rapport avec son argumentaire. Elles pourront être retenues dans le cadre des sessions semi-plénières et des symposiums, soit pour une présentation orale (20 minutes), soit pour une présentation sous forme de poster numérique (7 minutes) projetée en présence de l'auteur au cours d'un symposium, ou en accès libre pendant la durée du colloque.
Voir argumentaire colloque sur : **www.psy-colloque- 2007.org**

**Format de soumission** :

**Une page** en police Arial 10 comprenant les informations suivantes, dans l'ordre mentionné :

- le titre de la communication
- le nom de l'auteur (ou des auteurs), l'institution d'appartenance, les adresses postale et électronique
- un texte de 25 lignes présentant le contenu de la communication, et au maximum 5 références (y compris celles éventuelles de l'auteur).

Comité scientifique :

Toutes les propositions de communications et de posters numériques lui seront soumises. Il formulera des avis et des suggestions, sélectionnera les communications et proposera aux auteurs le format retenu dans le cadre du programme final (communication orale ou poster numérique).

**Calendrier :**
**Date limite de soumission : 15/01/09**
**Date de retour : 15/03/09**

**Adresse pour l'envoi des propositions par courrier électronique ET postal :**

► **courrier électronique : voyazopoulos@free.fr et siege@ffpp.net**

► **courrier postal :** ***Colloque Psy enfant 2009 – FFPP***
Institut de psychologie – Université Paris-Descartes
71, avenue Edouard Vaillant
92774 BOULOGNE-BILLANCOURT cedex

---

**CAF de la FFPP du 06 12 08**

# APPEL à CANDIDATURE

## Vice-présidents et Trésorier du bureau fédéral de la FFPP

Renouvellement des membres
- vice président des régions,
- vice président des publications,
- trésorier

Les postulants doivent faire parvenir leur candidature avant le 6 novembre au plus tard au siège.
Ils peuvent accompagner leur demande d'un texte de présentation de leur mission.
Ils seront élus à bulletin secret (article 3 du RI) lors du CAF qui suivra immédiatement le congrès le 6 décembre 2008.

Extraits des Statuts de la FFPP :

Article 17

Le Bureau Fédéral est l'instance exécutive. Il gère au quotidien l'activité de la FFPP conformément à la politique définie par le Congrès et par le Conseil d'Administration Fédéral.

**Il est composé de 4 à 5 membres** élus par le Conseil d'Administration Fédéral dont le président, le secrétaire général, le trésorier et un ou deux vice-présidents.

Le président sortant peut être membre surnuméraire du Bureau Fédéral pendant 2 ans avec voix consultative.

**Le mandat du Bureau Fédéral est de quatre ans, renouvelable une fois, sauf pour les postes de président et de secrétaire général qui ne sont pas immédiatement renouvelables. Le Conseil d'Administration Fédéral élit un an à l'avance le futur président et le futur secrétaire général, qui prennent donc leur fonction un an plus tard.**

.....
Extraits du Règlement Intérieur de la FFPP
Article 3 : modalités d'élection
**Chaque membre du Bureau Fédéral est élu individuellement à bulletin secret.**
.....

# L'esprit de la Psychologie

2008

## DEMANDE D'ADHÉSION INDIVIDUELLE à la FFPP

Compléter ou cocher les cases vous concernant

NOM ..... PRÉNOM .....

ADRESSE PERSONNELLE .....

ADRESSE PROFESSIONNELLE COMPLÈTE .....

E-MAIL ..... CONFIRMATION E-MAIL .....

TÉL. PERSONNEL ..... PROFESSIONNEL .....

ANNÉE DE NAISSANCE .....

QUELLE EST VOTRE SITUATION ?

| | | |
|---|---|---|
| ☐ Salarié | ☐ Exercice libéral | ☐ Activité mixte |
| ☐ Etudiant | ☐ En recherche d'emploi | ☐ Retraité |

DÉCRIVEZ VOTRE ACTIVITÉ EN QUELQUES MOTS SIGNIFICATIFS :

Ex: FPH Tps plein Cancérologie ou CMPP tps partiel Enfants, ados, Adultes ou FPE Enseignant chercheur MCF tps plein ou Etudiant M1 Enfance et Adolescence Paris 5 etc :

*Pièces à fournir :*

1) Copie de l'attestation ADELI. A défaut copies des diplômes ouvrant droit au titre (le seul DESS ne suffit pas)

2) Chèque de cotisation établi à l'ordre de "Fédération Française des Psychologues et de Psychologie" pour un montant de :

| | |
|---|---|
| Tarif 1ère adhésion (1er jan au 31 déc.08) | 67 € |
| Tarif 1ère adhésion Retraité (1er jan au 31 déc.08) | 42 € |
| Tarif Psychologues non imposables et Etudiant (Master 1 ou 2, Doctorant) (1er jan au 31 déc.08) (sur justificatif) | 35 € |
| Adhésion 15 mois (1er oct. 08 au 31 déc. 09) | 102 € |
| + Cotisation de soutien (facultatif) | 52 € |

Date et signature :

Bulletin à retourner avec votre chèque à l'adresse ci-dessous

Fédération Française des Psychologues et de Psychologie

FFPP 92 rue du Dessous des Berges 75013 PARIS
tél - fax : 01 43 47 20 75 • courriel : siege@ffpp.net • www.ffpp.net